



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC**

**11 LaurierSt./ 11, rue Laurier**

**Place du Portage, Phase III**

**Core 0B2 / Noyau 0B2**

**Gatineau**

**Québec**

**K1A 0S5**

**Bid Fax: (819) 997-9776**

**SOLICITATION AMENDMENT**

**MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

Cette DP donnera lieu à une entente de financement avec le Ministère des Services aux Autochtones Canada.

**Vendor/Firm Name and Address**

**Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Infrastructure Maintenance and Solution Services

Division (FK)

L'Esplanade Laurier,

East Tower 4th Floor

L'Esplanade Laurier,

Tour est 4e étage

140 O'Connor, Street

Ottawa

Ontario

K1A 0R5

<b>Title - Sujet</b> Services gestion projets-Lubicon	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> A2114-180001/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 013
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> A2114-180001	<b>Date</b> 2019-04-04
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$FK-290-76472	
<b>File No. - N° de dossier</b> fk290.A2114-180001	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2019-04-17</b>	<b>Time Zone</b> Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT
<b>F.O.B. - F.A.B.</b>	
<b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Ghoumrassi, Hakim	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> fk290
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (819) 664-7321 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

Cette modification est pour répondre à une question d'un soumissionnaire.

**Question** : L'Annexe 8 – L'entente entre le MSAC, le Conseil de bande KEE TAS KEE NOW et la Bande auquel le Gestionnaire de projet (GP) n'est pas initialement partie. Par contre, selon l'article 3.1 et l'annexe C de cette entente, le GP sera ajouté à cette entente (sans amendements à l'entente) une fois embauché. D'après cela, nous avons les préoccupations suivantes :

- a) À l'article 5.4c), le GP devra cosigner avec le Conseil de bande un contrat visant à retenir les services d'un entrepreneur en construction. Pouvez-vous clarifier l'intention de cette clause inhabituelle?
- b) À l'article 5.2a) le GP doit veiller à la réalisation de toute l'infrastructure – Nous ne pouvons assurer que ces items sur lesquels nous exerçons un certain contrôle, nous ne pouvons contrôler le financement du projet, les approbations...
- c) À l'article 5.4h) le GP devra cosigner les chèques avec le Conseil tribal en ce qui a trait aux dépenses liées au projet – (nous présumons à partir du compte bancaire du Conseil de bande paragraphe 5.5a. Ceci soulève d'un point de vue à la fois logistique et de vérification. Pouvez-vous décrire le processus par lequel le GP doit signer les chèques? Par exemple, le GP sera-t-il tenu de se rendre au bureau du Conseil de bande à chaque fois qu'un chèque sera signé ou est-ce que les chèques seraient transmis aux signataires par messagerie?

**Réponse :**

L'entente administrative référencée, entre le MSAC, le CTK et Lubicon ne peut être modifiée puisqu'elle faisait partie du règlement qui a fait l'objet d'un vote de la Communauté et qui a été ratifiée par celle-ci. Toute modification à l'entente requerrait un nouveau vote de la Communauté. L'élément critique dans cette question relève de la gouvernance telle que démontrée à l'annexe B de l'entente administrative. Le gestionnaire de projet sera responsable de présenter tous les lots (regroupements d'immobilisations), contrats and autres requérant déboursements au Comité de mise en œuvre du projet (CMP) qui approuve les paiements.

Malgré le fait que l'entente de financement fait référence à l'entente administrative, le gestionnaire de projet ne sera pas requis de signer cette entente. Pour plus de clarté :

1. Le gestionnaire de projet n'est pas requis de cosigner le contrat de construction avec le CTK;
2. Le gestionnaire de projet est responsable pour tous les aspects de la mise en œuvre du projet tel que spécifié dans la DP. Ceux-ci sont stipulés et considérés comme étant sous le contrôle du gestionnaire de projet.
3. Le gestionnaire de projet ne sera pas requis de cosigner les chèques avec le CTK mais assurera un suivi des débours. Le CTK se rapportera aux rapports de décision du CMP. Le gestionnaire de projet qui présidera aux rencontres du CMP sera donc entièrement au faits de ces paiements.

AUCUN AUTRE CHANGEMENT NE S'APPLIQUE.